

Sarthe Habitat

La Gestion Locative

Simplifier la gestion de vos logements locatifs



Contactez-nous
02 43 43 72 72
sarthe-habitat.fr



10 000

demandeurs
par an

Sarthe Habitat gère 9 logements pour le compte de la communauté de communes
Maine Cœur de Sarthe, à Courceboeufs

Notre offre

LA GESTION LOCATIVE



DU TEMPS LIBÉRÉ POUR VOS EQUIPES !

+ Attribution des logements

Nous trouvons pour vous des locataires. Vous participez toujours à l'attribution des logements. Prestation proportionnelle aux loyers recouverts (et non quittancés).

+ Gestion d'un contrat de location

Etat des lieux d'entrée et de sortie, suivi des charges, quittancement, recouvrement amiable et contentieux, trouble de jouissance.



DES ENJEUX RÉGLEMENTAIRES

Nous garantissons le respect du cadre réglementaire : loyers plafonds, plafonds de ressources des locataires, diagnostics immobiliers, règles d'attributions, gestion des contentieux, ...

LA GESTION PATRIMONIALE



UN METIER À PART ENTIÈRE

+ **Suivi de l'entretien courant** en fonction d'un budget défini ensemble.

+ **Suivi des travaux importants** pour votre compte (Prestation optionnelle).

+ **Analyse de votre patrimoine** pour anticiper les frais (Prestation optionnelle).

“

Quelles sont mes obligations en tant que bailleur ?

”



DES ÉQUIPES AUX CÔTÉS DES HABITANTS

- + Plus de 50 lieux d'accueil en Sarthe,
- + 300 collaborateurs à votre service,
- + Des « correspondants de site » au plus proche des habitants,
- + Une permanence téléphonique de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi.



ASTREINTE

Bénéficiez de notre service d'Astreinte :

24h/24, en cas d'urgence la nuit, les week-ends et jours fériés, un seul numéro : 02 43 24 97 97.



UN TRAVAIL EN RESEAU

- + Un réseau de partenaires au service des habitants,
- + Un relais et un accompagnement pour les collectivités locales,
- + Un accompagnement social de proximité,
- + Des animations locales dans vos quartiers.



LES CONTRATS DE MAINTENANCE

Bénéficiez de nos tarifs négociés sur un ensemble de 14 000 logements pour tout le département :

- + Pour les contrats obligatoires (sécurité),
- + Pour les contrats facultatifs (confort : ballon d'eau chaude sanitaire, robinetterie, antennes TV...).

La maintenance régulière est un gage de qualité et de prévention pour vos équipements.



“ **Les habitants
sont gagnants, et
vous aussi !** ”

Sylvie Odeau
Directrice Commerciale



